



Réunion d'information Conseil Municipal des Jeunes



QU'EST-CE QUE LE CMJ : UN ENGAGEMENT CITOYEN

↳ Le Conseil Municipal des Jeunes permet aux jeunes Saint-Germinois(es) de s'investir pour leur Ville, de réaliser des projets qui leur tiennent à cœur, de soumettre des idées, d'être les interlocuteurs privilégiés de leurs pairs, mais aussi de l'ensemble de la population.

↳ Composé d'élèves en classe de CM2 jusqu'à la 3ème, ils sont élus pour 2 ans. Les élections se tiennent au sein du collège Stéphane HESSEL de la Ville et à l'Institution Sainte-Thérèse de Couilly-Pont-aux-Dames.

Avant chaque élection, les jeunes bénéficient de séances de sensibilisation susceptibles de susciter des candidatures. La profession de foi qui engage chaque jeune candidat, l'organisation et le déroulement ensuite des élections, font de ces dernières un véritable exercice d'apprentissage à la vie démocratique.

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU CMJ

↳ Création d'un comité de pilotage (10 membres).

↳ Création et répartition en commissions thématiques (animation, solidarité, environnement...), qui se réunissent une fois par trimestre et autant que nécessaire pour mener à bien leurs projets.

↳ Une fois par an, une assemblée plénière présidée par le Maire présente l'ensemble des réalisations de l'année.

↳ Les conseillers seront accompagnés par un agent de la commune.

↳ Création d'un comité de pilotage (10 membres).

↳ Création et répartition en commissions thématiques (animation, solidarité, environnement...), qui se réunissent une fois par trimestre et autant que nécessaire pour mener à bien leurs projets.

↳ Une fois par an, une assemblée plénière présidée par le Maire présente l'ensemble des réalisations de l'année.

↳ Les conseillers seront accompagnés par un cadre de la commune.

**Le Conseil Municipal des Jeunes sera composé de 24 conseillers
(17 titulaires et 7 suppléants) :**

↳ Groupe scolaire de l'Orme aux Loups : 2 titulaires + 1 suppléant

↳ Etablissement Sainte-Thérèse : 4 titulaires + 1 suppléant

↳ Collège Stéphane Hessel :

● Classes de 6ème : 2 titulaires + 1 suppléant

● Classes de 5ème : 2 titulaires + 1 suppléant

● Classes de 4ème : 2 titulaires + 1 suppléant

● Classes de 3ème : 2 titulaires + 1 suppléant

↳ Hors Collège Stéphane Hessel : 3 titulaires + 1 suppléant

QUI PEUT ETRE CANDIDAT ? QUI SONT LES ELECTEURS ?

Qui peut être candidat ?

↳ Les élèves à partir du CM2 jusqu'à la 3ème.

↳ Il faut résider obligatoirement à Saint-Germain-sur-Morin.

Qui peut être électeur ?

- Les élèves des classes de CM2 à la 3ème résidant également sur la commune.
- Les jeunes non scolarisés mais âgés de moins de 18 ans et résidant sur la commune.

COMMENT ET OU DEPOSER SA CANDIDATURE

↳ Compléter un dossier de candidature signé par le candidat et les parents.

↳ A déposer en Mairie : 6 place de l'Hôtel de Ville 77860 Saint-Germain-sur-Morin
(Ou à transmettre par voie électronique à s.daudeville@mairie-sgsm.fr)

CALENDRIER 2022

~~Réunion de présentation au Collège Stéphane Hessel~~

~~Mercredi 8 et mercredi 15 décembre 2021~~

~~Réunion de présentation à l'école de l'Orme-aux-Loups~~

~~Judi 16 décembre 2021~~

Réunion de présentation à l'Institution Sainte-Thérèse

L'établissement n'a pas répondu à notre demande

Réunion d'information aux parents et candidats



Vendredi 11 MARS 2022

Fin de dépôt des candidatures



Mardi 22 MARS 2022

Démarrage de la Campagne



Mardi 29 MARS 2022

ELECTIONS



Vendredi 15 AVRIL 2022

MAI ou JUIN : Conseil Municipal et Installation du CMJ

LES JEUNES ELUS DU PREMIER MANDAT 2018-2021



ET QUELQUES-UNES DE LEURS REALISATIONS !



En partenariat avec le
Chalet des Ados :
une boîte à livres !



Pour les sportifs, une table
de TEQBALL à côté du
city-stade et du skate-park

**MERCI POUR VOTRE
IMPLICATION ET VOTRE
PARTICIPATION !**